



Inchangées depuis 2008 pour les libéraux et depuis 2010 pour les salariés, les cotisations sont diminuées de moitié pour les diplômés de 2019. Les diplômés de 2020 seront exemptés de cotisation. Les femmes ayant accouché en 2020 également.

Libéraux	280,00 €
Salariés	75,00 €
Mixte	280,00 €
Retraité libéral actif	280,00 €
Retraité salarié actif	75,00 €
SEL/SCP	90,00 €
MK inactif	50,00 €
Retraité inactif	50,00 €
Diplômé 2019 Libéral	140,00 €
Diplômé 2019 salarié	37,50
Diplômé 2020	Exonération totale
Femme ayant accouché en 2020	Exonération totale



Chaque année, les comptes de l'Ordre sont analysés par la commission de contrôle des comptes et des placements financiers et soumis à l'examen des commissaires aux comptes qui les certifient. Un suivi mensuel des dépenses réalisées est accompli pour garantir leur régularité et leur efficacité. Les comptes annuels sont disponibles sur le site internet de l'Ordre.

Burn out ou épuisement professionnel ?

Un numéro vert est à votre disposition si vous avez un besoin urgent d'écoute et/ou d'une prise en charge médicale.

➤ **0800 288 038**

Gratuit, confidentiel et accessible 24h/24h

Votre CDO est votre interlocuteur privilégié

Composé de kinésithérapeutes libéraux et salariés élus par les professionnels en exercice de votre département, le conseil départemental de l'Ordre (CDO) est la « porte d'entrée » pour toutes les questions liées à l'exercice de la profession : inscription, transfert, radiation, étude et conseils en matière de rédaction de contrats (sur le volet déontologique), résolution des litiges, etc...

N'hésitez pas à le contacter !

Trouvez votre CDO et ses coordonnées sur

ORDREMK.FR



Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes
91 bis rue du Cherche-Midi • 75006 Paris
Tél. : 01 46 22 32 97 . Fax : 01 46 22 08 24



A quoi sert votre cotisation ?



INFORMEZ-VOUS SUR LES ACTIONS DE L'ORDRE

Pour vous tenir informé des actions de l'Ordre, des actualités, des sujets de santé publique et de notre profession, connaître la législation ou la jurisprudence, prendre connaissance de nos publications, vous inscrire à l'Ordre, changer de département, etc.

Rendez-vous sur
ORDREMK.FR



Suivez l'actualité
de l'Ordre sur
Facebook et Twitter



Mon kiné et moi
un compte Facebook
destiné aux patients
pour promouvoir la
santé publique et vos
compétences.



L'Ordre assure la gestion
du tableau (inscriptions,
transferts, radiations)



L'Ordre rend
des avis
déontologiques



L'Ordre analyse vos
contrats relatifs à
votre exercice



L'Ordre s'assure de
la compétence des
kinésithérapeutes en
contrôlant leur obligation
de suivre un parcours
de Développement
Professionnel Continu
(DPC)



L'Ordre gère
les affaires
disciplinaires



L'Ordre est membre des
commissions d'autorisation
d'exercice, placées auprès
des Directions Régionales
de la Jeunesse, des Sports et
de la Cohésion Sociale, qui
examinent les demandes
d'équivalence des praticiens
titulaires de diplômes
européens



UNE INSTITUTION
AU SERVICE DE
95 000
KINÉSITHÉRAPEUTES
et de plus de
2 millions de patients
vus chaque jour

L'Ordre assure une
mission de solidarité
professionnelle. Une
somme importante
est consacrée
chaque année aux
actions d'entraide.



L'Ordre assure la défense de
l'honneur et l'indépendance
de la profession, diffuse les
bonnes pratiques et les règles
professionnelles. Il se mobilise
contre l'exercice illégal



L'Ordre est l'interlocuteur
privilegié des pouvoirs
publics pour accompagner
les politiques de santé



L'Ordre promeut
la santé publique
en développant
des actions de
prévention, (soutien
de la vaccination,
lutte contre le
tabagisme)



L'Ordre organise des
conciliations pour
régler les litiges
relatifs à l'exercice

